

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 21 ET 22 FEVRIER 2019**

N° 2019/O1/025

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Marie-Hélène PADOVANI AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

- **OBJET** : ACTION SOCIALE.

CONSIDERANT le fort taux de précarité en Corse,

CONSIDERANT que le coût de la vie est plus élevé que sur le continent,

CONSIDERANT que de nombreuses personnes, notamment des personnes âgées se retrouvent isolées en particulier dans le rural,

CONSIDERANT les compétences dont dispose la Collectivité de Corse en matière sociale,

CONSIDERANT la volonté du gouvernement de lutter contre la précarité avec notamment le plan pauvreté,

CONSIDERANT également la volonté de la Collectivité de Corse de lutter contre la précarité de par l'adoption du plan de lutte contre la précarité, la carte ritirata, la mise en place d'une conférence sociale et les travaux de la commission de contrôle relatifs aux aides sociales,

CONSIDERANT que de nombreuses personnes bénéficiaires d'aides sociales tel que le RSA, le chèque énergie ou autre n'en font pas la demande par méconnaissance ou par gêne,

CONSIDERANT que la crise sociale actuelle nous oblige tous,

CONSIDERANT qu'au regard de ces éléments nous ne devons pas tout attendre de l'Etat mais prendre au plus vite des mesures dans la limite de nos compétences,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à ce que soient généralisées les conventions pour les projets de type « goffi ma cusi boni » qui luttent à la fois contre le gaspillage alimentaire et la précarité.

DEMANDE à ce que soit mis en place un partenariat entre la région et les organismes de logements sociaux, afin de créer un numéro vert pour les étudiants n'ayant pas de place en résidence universitaire afin qu'ils soient logés à un tarif abordable.

DEMANDE à ce qu'une partie des logements sociaux qui naîtront grâce à l'office foncier de la Corse soit à destination de jeunes étudiants.

DEMANDE à ce que des délégations de service public soient passées avec des transporteurs afin de permettre un service de transport à la demande, à jour fixe pour les personnes isolées des villages vers les bourgs centres.

DEMANDE à ce que des assistantes sociales de la Collectivité de Corse puissent faire des permanences dans tous les territoires autres que les centres urbains.